

Astreintes de 24h00 sécurité privée

Par **fusco 42**, le **24/09/2015** à **07:47**

Bonjour,

j'aimerais savoir comment sont rémunérées les astreintes de 24h00 ,et ensuite est il légal de faire 5 jours d'affilé en assurant en même temps les rondes de nuit et les interventions

Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/09/2015** à **10:42**

Bonjour,

S'il s'agit réellement d'une astreinte, l'indemnité doit être prévue par l'Accord d'entreprise...
Les interventions sont du temps de travail effectif et en plus de celles-ci, vous devez avoir le repos quotidien et éventuellement le repos hebdomadaire...